

<https://enseignants.se-unesa.org/Deuxieme-mouvement-des-cadres-UNSS-la-campagne-2024-est-lancee>



Enseignants de l'Unsa

# Deuxième mouvement des cadres UNSS : la campagne 2024 est lancée

- Je suis... - Prof d'EPS - Carrière -

Date de mise en ligne : lundi 22 avril 2024

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La liste des postes de cadres UNSS non pourvus à l'issue de la première campagne de recrutement ou susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2024 a été publiée par le ministère. Nous la proposons ici et rappelons les modalités de candidature.

Les postes offerts au second mouvement ?

Les postes concernés sont ceux de :

- Directeur et directeur adjoint de service régional, conseiller technique auprès d'un recteur
- Directeur et directeur adjoint départemental, conseiller technique d'un IA-Dasen

>> [Liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants à la rentrée 2024](#)

Les missions du cadre UNSS

Le directeur départemental ou régional devra, dans son territoire d'exercice :

- Piloter et gérer un service départemental ou régional
- Impulser et animer le sport scolaire dans l'académie ou le département
- Définir la stratégie d'accompagnement et de suivi des associations sportives
- Organiser et gérer les championnats et rencontres UNSS
- Construire les partenariats utiles
- Assurer le suivi financier du service départemental ou régional

Le détail des missions se trouve sur la page du ministère.

Qui peut candidater, quand et comment ?

La fonction de cadre UNSS est évidemment ouverte aux enseignants d'EPS mais pas seulement : les autres fonctionnaires d'État titulaires de catégorie A peuvent également candidater. Peuvent également y accéder les personnels ne relevant pas des corps enseignants du second degré, par voie de détachement.

Les candidats ont jusqu'au 22 mai 2024 pour transmettre leur dossier, constitué du formulaire de candidature, d'un CV et de toutes pièces attestant des qualifications et des compétences. Le dossier devra être transmis par voie hiérarchique :

- au recteur de l'académie chargée du recrutement et de l'organisation de la commission de sélection ;
- aux services de la DGRH (B2-2) : [mobilite.unss@education.gouv.fr](mailto:mobilite.unss@education.gouv.fr)
- à la direction nationale de l'UNSS : [drh@unss.org](mailto:drh@unss.org) et [marie-celine.courtet@unss.org](mailto:marie-celine.courtet@unss.org)

>> [Formulaire de candidature](#)